

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [catherine-tougas](#)

<https://www.cadre21.org/membres/eccdd6691b71954b73d544af>

Date d'obtention : 2022-01-24 13:40:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Voici les 4 étapes de la formation SEXTO en résumé:

Étape 1- Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime

Étape 2- Évaluer l'incident (la nature, l'intention, l'amorce et l'étendue)

Étape 3- Vérifier l'information (s'il y a d'autres gens qui sont au courant de la situation, vérifier l'information auprès de tous et compléter la grille d'évaluation de l'incident,

Étape 4- Parler au jeune investigateur (obtenir sa version des faits, finalement :déterminer si la situation est plutôt avec une intention impulsive ou une intention malveillante).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les mises en situation ont été d'une grande aide pour suivre la procédure à suivre en cas de SEXTO. Ils montrent les différentes options et le choix qu'on doit faire en tant qu'intervenants. Il est aussi important de bien évaluer si la situation a une intention impulsive ou malveillante. En cas de malveillance, il faut directement appeler la police pour venir supporter l'intervention. De plus, je retiens aussi que si un parent se présente, on ne doit pas ouvrir un dossier SEXTO, si le parent veut porter plainte, il doit directement aller au service de police. Il est aussi bien important de toujours rencontrer l'auteur(e) du signalement en premier et ne jamais regarder les images ou les vidéos partagées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate, selon moi, est l'étape numéro 4. Nous ne savons pas comment le jeune investigateur va réagir face à notre intervention et à la confrontation de la situation SEXTO. Il n'est pas toujours facile de confronter un jeune avec une situation. Si l'acte est malveillant, la police doit prendre le relai.